ACADÉMIE
DE NANCY-METZ
Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat
Direction de l'organisation
et de la performance

Division des Examens et Concours
Bureau des examens de la voie générale et technologique
DEC/3
n° 2021-2022
Affaire suivie par :
Denis Kunegel
Tél : 03 83 86 22 07
Mél : ce.dec3@ac-nancy-metz.fr

2 rue Philippe de Gueldre - CO 30013
54035 Nancy Cedex

Nancy, le 03/05/2022

Le recteur de la région académique Grand Est
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des universités

à

Madame, Monsieur, les Chefs d'établissement

Objet : Correction des épreuves terminales d'enseignements de spécialité pour les voies générale et technologique

Contrairement à la note académique du 11/04/2022 publiée sur PARTAGE et sur décision de la DGESCO du 29/04/2022, les professeurs convoqués pour la correction des copies des épreuves d'enseignements de spécialité bénéficieront d'un forfait maximum de 4 demi-journées libérées de cours pour la correction de ces copies.

Ce forfait sera utilisable, au choix du professeur après accord du chef d'établissement, entre le 17 mai et le 3 juin.

Pour le recteur
Pour la secrétaire générale
Par délégation
Le chef de la Division des Examens et Concours

Ministère de l'Éducation
Académie de Nancy-Metz

Antoine KAZAN